



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-38

L'an deux mille vingt cinq à 10h302
Le 10 juin, à Chalons en Champagne

Date de convocation	30 avril 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
Mme Maria DE BONI
M Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylviane DENIS
M Alain DUPOMMIER
M Mickael DUFLOX
Mme Dominique FLORES
M Eric GILLARDIN
M Jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN

M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Sébastien PAULET
M Elie PERRIOT
M Alain REUTER
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-38

Objet de la délibération :

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Le Conseil Syndical de l'EPAMA a défini les durées d'amortissement suivantes :

- Délibération 04/24 :
 - Études non suivies de réalisation : 5 ans
 - Logiciels : 2 ans
 - Mobilier : 6 ans
 - Matériel de bureau électrique ou électronique : 4 ans
 - Matériel informatique : 4 ans
 - Installations et appareils de chauffage : 10 ans
- Délibération 12/16 : Equipements pour le local technique : 5 ans
- Délibération 17/38 :
 - Inventaire écologique (2012INVECO001) : 5 ans
 - Réalisation de piézomètres (2012PIEZO001) : 5 ans
 - Indemnisations travaux (INDSEUI001) : 5 ans
- Délibération 22/02 : Barrages : 20 ans
- Délibération 23/04 : véhicules 5 ans
- Délibération 24/10 : étude sédimentaire : 20 ans
 - Site internet et géoportail : 10 ans
 - Logiciel Osiris : 10 ans

Nous venons d'acquérir un groupe électrogène pour un montant de 70 000€, il est proposé de l'amortir sur 15 ans.

*Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Après avis du bureau syndical ;
Le Conseil Syndical de l'EPAMA :*

- **DECIDE d'amortir le groupe électrogène sur une durée de 15 années.**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

